



## Actualités Presse - Commune de Coatréven - Octobre 2019

### RPI DU RUDONOU. Arlette Guinard a quitté avec regret ses p'tits bouts de chou

Après 37 années de service auprès des enfants de maternelle, à Camlez, Arlette Guinard a fait valoir ses droits à la retraite. Entourée de sa famille, ses collègues, les élus, actuels et anciens des communes et du syndicat du RPI du Rudonou, de toutes les personnes avec lesquelles elle a travaillé durant tout ce temps, elle a fêté cet événement. En retraite depuis le 1<sup>er</sup> septembre, ses p'tits bouts de chou lui manquent déjà.

Originaire des Hauts de France, Arlette est entrée dans la vie active à 17 ans. D'entrée, son âme d'artiste a été sollicitée puisqu'elle était employée dans une verrerie où elle était décoratrice de pots et de flacons destinés aux produits cosmétiques

haut de gamme.

Après un passage dans une autre entreprise, elle débarque à Lannion par amour pour un Breton. C'est à Trézény qu'ils ont posé définitivement leurs valises après avoir fait construire leur maison. La famille s'est agrandie par l'arrivée de deux enfants. « J'ai trouvé un emploi compatible avec une vie de famille », dit-elle, d'abord des remplacements à temps partiel au sein du syndicat du RPI du Rudonou en tant qu'assistante maternelle, transformés par la suite en CDI.

Sans formation en la matière, elle décide de passer le concours ATSEM puis le CAP petite enfance, formations auxquelles elle a ajouté celle du Bafa puis



C'est avec beaucoup d'émotion qu'Arlette Guinard a remercié tous les gens qu'elle a côtoyés.

le BAFD. Ces diplômes lui a permis de diriger des centres de loisirs et des colonies. Son CV est éloquente puisqu'on y trouve aussi la tenue d'ateliers artistiques, pour le CLA du Rudonou et Cap culture au sein de l'ex communauté de communes des Trois Rivières. Ces expériences lui ont permis de mettre à profit ses dons artistiques, qui ne la quittent pas.

# **CONSEIL. Achat de matériel au programme**

**Coatréven.** Le conseil municipal avait à délibérer sur l'acquisition de matériel. En cuisine, le four existant, à gaz, est vétuste, rouillé et plus du tout fonctionnel. Selon le nouveau fournisseur des repas à la cantine, il s'avère qu'une étuve est également nécessaire. Après étude de quatre propositions, le choix du conseil municipal s'est porté sur un four d'occasion, avec étuve, garanti 6 mois, qui convient parfaitement aux besoins de la cuisine. Le coût total de l'achat (four et étuve) s'élève à 5 400 € TTC.

Au four, il convient d'ajouter l'installation électrique adéquate, aux normes. Ces travaux seront réalisés par la Cegelec pour un coût de 1 077,89 € HT soit 1 293,47 € TTC.

Par ailleurs, l'achat de deux débroussailleuses est nécessaire, une grosse, et une petite pour les petits débroussaillages, plus légère et plus facile à porter. Le maire est autorisé à négocier les prix auprès de Trégor motoculture.

## **En bref**

La cérémonie du 11 novembre débutera à 11 h 30 au monument aux morts, probablement en présence des élèves de l'école, rendez-vous à 11 h 15. Suivront le vin d'honneur, et le repas des aînés qui concerne les 60 ans et plus. Les accompagnateurs n'ayant pas l'âge pourront partager le repas au prix fixé par le traiteur.

Une convention sera signée avec le centre de gestion des

Côtes-d'Armor en matière d'archivages à la mairie. C'est une mission très délicate et compliquée, a dit le maire. Une pièce a été réservée en ce sens dans le bâtiment de la cantine, il reste les rayonnages à réaliser, la charge de travail est estimée à 156 heures, à raison de 45 € de l'heure.

Le conseil municipal s'oppose à la nouvelle organisation des finances publiques qui prévoit des suppressions d'emploi, la fermeture d'établissements et en conséquence une dégradation du service public.

Concernant la gestion de l'ancien cimetière, un diagnostic des concessions et de l'état d'abandon de certaines tombes sera réalisé par le centre de gestion 22 pour un coût de 188 €.

L'affichage d'un règlement destiné aux familles est à afficher à l'entrée du cimetière.

La restitution des travaux d'études de l'aménagement du bourg aura lieu le 8 octobre à 18 h 30.

## **Élagage nécessaire**

Afin que l'installation de la fibre optique puisse se faire dans toute la commune, il est impératif que les travaux d'élagage soient réalisés par les propriétaires. Un courrier leur sera adressé en ce sens.

Une subvention de 15 000 € a été perçue pour les travaux de restauration de l'église, cette subvention émane de la Région. Actuellement, l'atelier régional de restauration travaille sur la polychromie des retables.

**Coatréven****Le futur aménagement du bourg présenté au public**

Les Coatrevénais sont venus prendre connaissance des projets d'aménagement proposés par le bureau d'étude et les élus.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

Mardi soir, Clément Foricher-Mira, architecte paysagiste de l'entreprise A3 Paysage chargée de l'étude, est venu présenter le projet définitif de l'aménagement du bourg prévu dans les années à venir, en présence du maire, des élus et des Coatrevénais intéressés.

Il a énuméré les points de réhabilitation retenus, dont l'aménagement de la place des Bosquets, « lieu de vie central » avec parking, allées de boulevards, jeux pour les enfants, l'améliora-

tion des voies de circulation, la mise en place d'un chemin piéton et piste cyclable en contournement du bourg et création d'un nouveau lotissement.

Les démarches pour l'acquisition foncière et le déménagement des services techniques près de la mairie seront lancées dans un premier temps. « *Cette étude nous permet de voir l'évolution de la commune pour les années à venir* », indique le maire, Yves le Rolland.